

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 25 MAI 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28

Convocation du 15.05.2023  
Affichage du 15.05.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Beaulieu suite à la convocation du 15.05.2023, affichée le quinze mai 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à Mme CHAMERET Stéphanie), Mme BRAULT Roselyne, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), Mme LEROY Céline, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir M POIRIER Franck).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUILLET Denis est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.05.102**

**CARREFOUR SAINT ANNE : TRAVAUX POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE, TELECOMMUNICATIONS, ECLAIRAGE PUBLIC**

La commune de Tourouvre au Perche réalisera des travaux en 2023 au lieu –dit carrefour Saint Anne.

Pour la partie réseaux de communication

Le montant total de cette opération est fixé à 27 990.00 € comprenant :

- 26 870.40 € de travaux de génie civil
- 1 119.60 € de maîtrise d'œuvre

La communauté de communes prenant à sa charge la moitié du coût de ces travaux

Pour la partie réseau éclairage public

Le montant total de cette opération est de 16 275.00 € dont 6 249.60 € sont pris en charge par le TE 61.  
Le reste à charge est de 10 025.40 €.

La communauté de communes prenant à sa charge 1 250,00 € par candélabre (5 000.00 €)

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au BP 2023 de la CDC.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- De prendre en charge la moitié de la dépense résiduelle de la partie réseau de communication (soit 50% de 27 990.00 €),
- De prendre en charge les candélabres à hauteur de 1250 par candélabre (soit 5 000.00 €),
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*Pour extrait certifié conforme*

Le Président,  
Emmanuel LE SECQ

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

